EN GUYANE, LE BAGNE SORT DE L'OMBRE

CLAIRE BOMMELAER
cbommelaer@lefigaro.fr
ENVOYÉE SPÉCIALE EN GUYANE

1

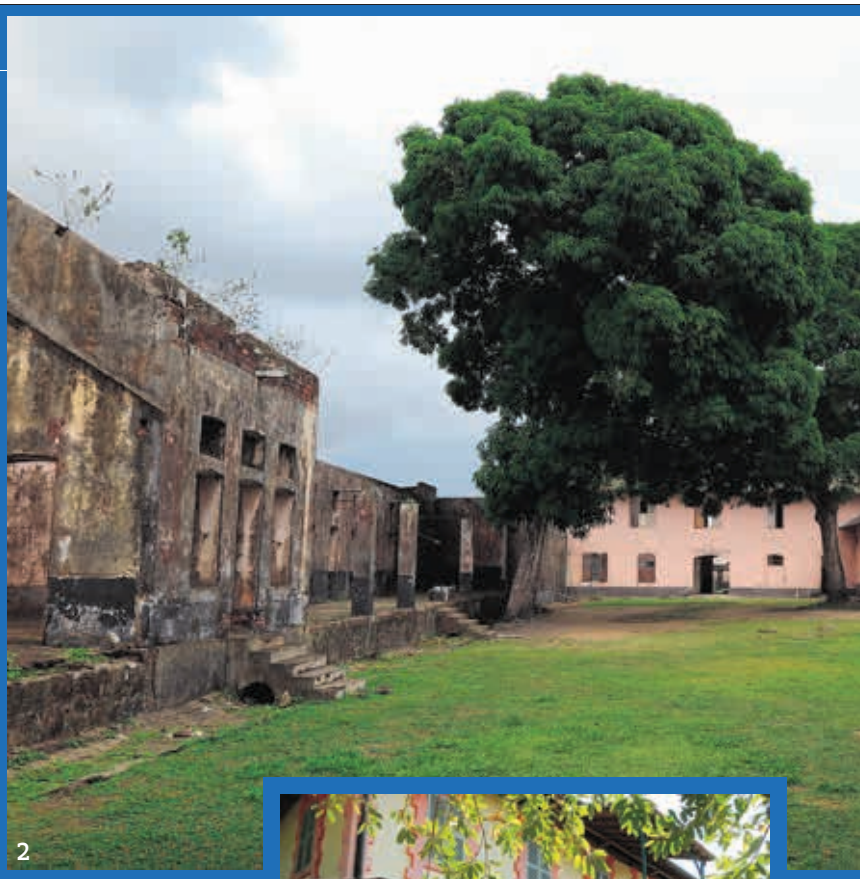

2

3

4

1. Les ruines des anciennes prisons pour fortes têtes de l'île Royale.
2. Un arbre s'effondre sur un des murs du quartier disciplinaire de la prison de Saint-Laurent.
3. Une maison coloniale qui servait de résidence au directeur de la prison de l'île Royale.
4. Vue aérienne des trois îles du Salut.

« Tu *finiras au bagne* », disaient autrefois les mères à leurs enfants récalcitrants. Et ces derniers les croyaient. Entre 1852 et 1953, plus de 70 000 voleurs, assassins, souteneurs, espions, anarchistes, ou petits récidivistes furent envoyés en Guyane, terre de la grande punition. Soixante-dix ans plus tard, ce département que la métropole regarde de loin, parfois avec effroi, porte en lui les cicatrices de ce passé inouï, qui le façonna en partie. De Cayenne à Saint-Laurent-du-Maroni, en passant par la forêt et par les trois îles du Salut (Royale, Saint-Joseph et du Diable), les traces du bagne sont encore visibles. Elles sont plus ou moins à l'état de ruines, et, pour certaines, en train d'être restaurées. Elles forment un archipel de la répression, font naître des images d'hommes tatoués cassant des cailloux, et de surveillants en habits coloniaux immaculés. Une île était même réservée aux forçats lépreux, qui dépérissaient petit à petit, faute de soins. Henri Charrière, dit « Papillon », et deux comparses leur doivent une fière chandelle : c'est grâce à l'aide des lépreux, si l'on en croit le récit plein d'imagination du célèbre évadé, que leur première cavale fut possible, en 1933.

Ce mois de juin, en pleine saison des pluies, la Guyane est à peine supportable pour les visiteurs de passage, dure pour ceux qui y résident. Il règne un bon 28 degrés (33 ressentis), avec 80 % de taux d'humidité, lorsque, depuis un ponton de Kourou, l'on embarque à bord d'un bateau. Depuis 1960, le Centre national des études spatiales (Cnes) a la charge de la gestion de ce coin de terre, et la traversée est organisée, si ce n'est facile. On passe au large de l'île du Diable, où les prisonniers politiques, dont le capitaine Dreyfus, étaient confinés. Hélas ! Il est impossible d'y mettre un pied. *« Les rochers et les courants nous en empêchent »*, explique le capitaine. Au large, on aperçoit la petite maison au toit pentu dans laquelle Alfred Dreyfus fut tenu à l'isolement complet, entre 1895 et 1897. *« Cette mer mugissante qui toujours gronde et hurle à mes pieds ! Quel écho à mon âme ! »* écrira ce dernier dans son journal intime. Bientôt, on lui interdira même de regarder la mer, en dressant une palissade autour d'une seconde cellule, située plus haut sur l'île. Sans air, face à l'humidité folle, il devra *« mettre ses pieds dans des boîtes de sardines remplies de pétrole »* pour lutter contre les insectes. Le bagne, ou la barbarie de l'ancien temps ?

> « Après la fin du bagne, les prisonniers sont parfois restés sur place mais ils n'ont pas tous fait souche »
>
> CATHERINE CORLET, RESPONSABLE DE L'ANTENNE GUYANE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL.

Abandonnant l'île du Diable, dans laquelle les autorités ne se rendent plus qu'en hélicoptère pour entretenir cette maison classée, on arrive quelques minutes plus tard sur l'île Royale. Accoster réclame un vrai tour de main, car la mer peut être mauvaise. Les requins, qui se nourrirent pendant cent ans des corps de bagnards que l'on jetait au large, se sont faits rares. *« Les jours de beau temps, les Guyanais viennent y passer la journée, car ici l'eau est claire »*, explique Catherine Corlet, responsable de l'antenne Guyane du Conservatoire du littoral. L'île Royale, dont le journaliste Albert Londres disait qu'elle était *« ravissante à vue d'œil »*, se présente d'ailleurs sous un jour luxurieux, comme toute la forêt environnante. Aujourd'hui, un grand chemin – aménagé par d'anciens prisonniers – mène à une série de maisons en dur, du moins ce qu'il en reste. La plus grande, antre privé de l'ancien directeur, est en pleins travaux.

Depuis quelques années, le Cnes, le Conservatoire du littoral, le département ou l'État ont décidé de restaurer, ou de maintenir en l'état, les traces de cette mémoire complexe. Cela n'a pas toujours été de soi, tant la Guyane étouffe sous ce passé qui contribue encore aujourd'hui à son image dégradée, même de manière inconsciente. Cette histoire, de laquelle il ne sortit rien de bon, n'est de surcroît pas partagée par tous les habitants. Entre les Amérindiens, les descendants de l'esclavage ou les Créoles, elle concerne finalement peu de Guyanais dans leur chair. *« Après la fin du bagne, les prisonniers sont parfois restés sur place mais ils n'ont pas tous fait souche »*, résume Catherine Corlet. Drainant une mauvaise réputation, ceux qu'on surnommait les « vieux blancs » ont survécu, plus qu'autre chose. *« À l'école, on se moquait parfois de leurs enfants »*, témoigne la responsable.

À SAINT-LAURENT-DU-MARONI ET SUR LES ÎLES DU SALUT, LA PRÉSERVATION DES BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES EST UNE LUTTE PERPÉTUELLE CONTRE LES ÉLÉMENTS. LA GUYANE CHERCHE À RESTITUER UNE MÉMOIRE DOULOUREUSE LONGTEMPS REFOULÉE.

Une vie s'organisait sur place, faite d'éternité, de rapports de force, de débrouille pour vivre

Hommes bannis, murs maudits, passé colonial dont on ne veut plus se revendiquer, sur fond d'autres urgences comme la sécurité : la survie et la restauration du bagne réclament une conscience patrimoniale aiguë, et une énergie à déplacer des montagnes. Ici, tout est difficile, termites, climat et végétation grimpante imposant un éternel recommencement. Ce jour-là, Nicolas Manni, directeur opérationnel chez SMBR (restauration du patrimoine ancien et des monuments historiques), a le nez penché sur le chemin pavé qui mène à la grille de la maison. Il y a trois mois, il était parfait, désormais des her-

MICHEL PIERRE : « GLOBALEMENT L'OPINION FRANÇAISE ADHÉRAIT

Historien, Michel Pierre est notamment l'auteur du *Temps des bagnes* (Éditions Tallandier, 2017).

LE FIGARO. – Quelles sont les intentions du second Empire en créant le bagne de Guyane ?

Michel PIERRE. – Napoléon III y voit la double possibilité d'une punition par l'exil et d'une rédemption par le travail. Il prend exemple sur l'Australie, pensant faire profiter les colonies d'une main-d'œuvre gratuite, qui, à terme, pourrait peupler et développer un territoire français stratégique. À partir d'un décret de 1852 et d'une loi de 1854, on va donc exiler toute une population de condamnés aux travaux forcés. Une masse de plusieurs milliers de personnes que l'on estime dangereuses, peu rentables et socialement contagieuses va quitter la France. Leur retour en métropole est impossible en cas de condamnation à huit ans ou plus de travaux forcés. Si la peine est inférieure, c'est le « doublage », c'est-à-dire l'obligation de demeurer en Guyane, même libéré, un temps équivalent à la durée de la peine déjà effectuée. De plus, le condamné doit assurer lui-même son rapatriement.

Qui était envoyé en Guyane ?

D'abord ceux que l'on appelle les « transportés », le plus souvent jugés et condamnés par des cours d'assises à des peines de travaux forcés. Sont également envoyés des « déportés », relevant de faits politiques ou d'atteinte à la sûreté de l'État, et qui ne sont pas astreints au travail. Ce sera le cas d'Alfred Dreyfus ou des communards exilés, eux, en Nouvelle-Calédonie. Enfin, par une loi de 1885, la IIIe République laisse aux tribunaux correctionnels la possibilité de « reléguer » les multirécidivistes. Dans cette catégorie se trouvent des petits délinquants ayant accumulé trop de passages devant des juges, qui utilisent cette manière d'exiler à vie toute une population misérable et plus ou moins vagabonde.

> « Rappelons qu'il y a à l'époque des colonies pénitentiaires pour mineurs en France ! »
>
> MICHEL PIERRE

Que font les bagnards ?

Tous les métiers. À Saint-Laurent-du-Maroni, ils sont enfermés la nuit, et affectés le jour à des corvées diverses, allant du fonctionnement de l'usine électrique, de la rhumerie, des chemins de fer Decauville, de l'activité du port aux travaux d'édification de la ville. Ils sont maçons, peintres, plâtriers, attachés au service de la voirie, etc. Ils peuvent aussi travailler dans des camps forestiers, particulièrement éprouvants. Les plus méritants, ou les plus matois, peuvent devenir « garçons de famille », c'est-à-dire domestiques auprès des familles de fonctionnaire ou de surveillant. Cette infinité de possibilités ouvre la voie aux évasions. Il n'est pas toujours simple de s'évader, mais certains y parviennent. Au point que nos ambassades dans les pays voisins de la Guyane finiront par signaler à Paris la mauvaise réputation faite à la France à cause d'une délinquance alimentée par des évadés du bagne guyanais.

Comment était perçu ce bagne par l'opinion publique ?

Globalement, l'opinion française adhère à cette politique. Elle considère que

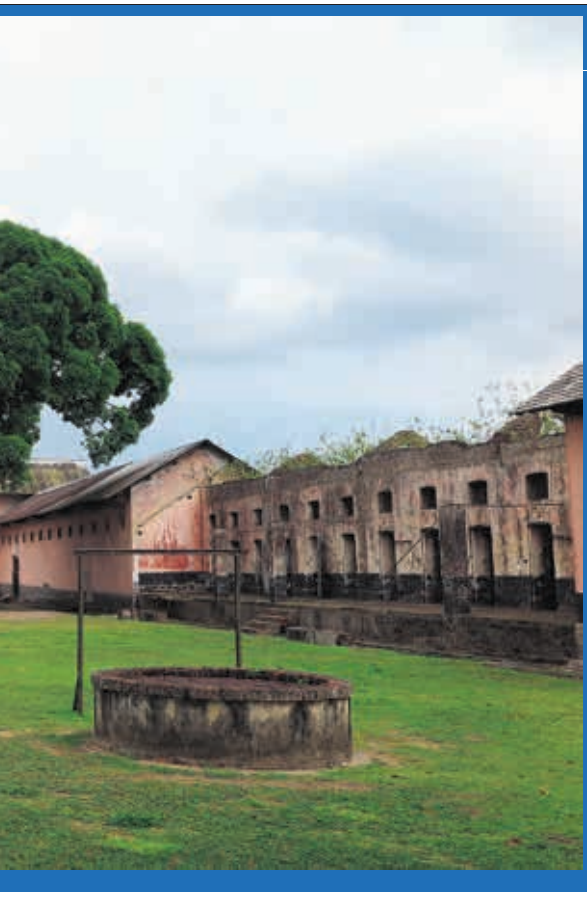

CLAIRE BOMMELAER, MICHEL PIERRE, AGAMIS, HÉLICO CNES/OPTIC VIDÉO

bes folles pointent leur nez entre les pierres. *« C'est une lutte perpétuelle »*, soupire-t-il. À cause de la pluie torrentielle qui tombe plusieurs mois par an, la toiture en bardeaux, petites pièces de bois typiques, qui a aujourd'hui fière allure, ne tiendra que vingt-cinq ans. L'eau ralentit la prise des mortiers, les déluges ravinent les sols. *« Il faut parfois faire venir des matériaux de métropole, c'est une logistique compliquée »*, poursuit le responsable. Outre SMBR, une autre entreprise de métropole, Coanus, se charge de la charpente et de la couverture, et une locale, Guyane Tradi, assure peinture et menuiserie. Cette fois-ci, le budget (2,9 millions d'euros) a été trouvé grâce au Conservatoire du littoral (à qui appartient l'édifice), au département, à l'État, et à la Mission Bern (300 000 euros). *« Comme nombre de chantiers en Guyane, il a coûté 30 % plus cher qu'en métropole »*, calcule Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques, qui possède une agence sur place.

À terme, la maison XIX abritera un musée dédié à l'île, et pas seulement au bagne. *« Cette histoire nous colle à la peau, il faut la dépasser »*, tranche Catherine Corlet. Elle transpire pourtant par tous les pores du territoire. Des forçats, cela voulait aussi dire des surveillants, qu'il fallait loger avec leur famille, un hôpital ou encore, un cimetière. Une vie s'organisait sur place, faite d'éternité, de rapports de force, de débrouille pour vivre. Sur les hauteurs, se dresse une chapelle, décorée par le bagnard Francis Lagrange, peintre et faussaire. Tenue par des sœurs infirmières auprès des reclus, entre 1852 et 1904, elle est dans son jus, et a été restaurée dans les années 2000. Aurélie Schneider, à la tête de l'Association pour gérer l'architecture et le musée des Îles du Salut (Agamis) aimerait s'attaquer au mobilier liturgique, et a lancé une souscription. Lors de la Nuit des musées, le 14 mai dernier, la jeune conservatrice du patrimoine, qui semble habitée par son sujet, a organisé des lectures de textes d'un bagnard, de Dreyfus et d'une ancienne religieuse. *« Il faut remettre de l'humain dans toute cette histoire »*, estime-t-elle. Plus loin, surgissent les vestiges d'un grand hôpital, vide et condamné, d'anciennes cases où des touristes routards peuvent passer la nuit dans des hamacs, une auberge installée dans les années 1980 – on dort cette fois-ci dans les anciens quartiers des surveillants, refaits à neuf. Il faudrait évidemment un énorme budget pour redresser les murs – sachant que le tourisme de métropole ou international est résiduel, sur les îles comme dans le département.

On se dirige ensuite, toujours grâce au même petit bateau, sur Saint-Joseph. Gardiennée par la Légion étrangère, à qui le Cnes a concédé une partie du terrain, l'île est envahie de végétation. C'est une terre d'accueil pour les fourmis rouges, célèbres dans les récits de bagnard, ou les scolopendres, qui vous mettent à bas en un rien de temps. Peinant derrière Aurélie Schneider, on grimpe un sentier, puis on débouche soudain sur les ruines des anciennes prisons pour fortes têtes. Des séries de cellules, de deux mètres sur trois, avec murs hauts et plafonds à grillages, s'étendent de part et d'autre d'un long couloir à ciel ouvert. Les portes manquent, mais on comprend pourquoi les bagnards qualifiaient l'île de « mangeuse d'hommes ». Surveillés au-dessus de leur tête par des gardiens, 24 heures sur 24, les reclus du monde, dont Guillaume Seznec, ne faisaient rien, sauf attendre la fin de leur peine. Quel destin pour cet ensemble pénitentiaire, parfois envahi par des figuiers étrangleurs ? Aurélie Schneider veille au grain, repérant les failles ou les éboulements, signalant les dégradations, suggérant des réparations, maintenant, en somme, la pression. *« J'avais marqué cet arbre d'une croix, pour qu'on le coupe. C'est trop tard, il vient de tomber, et d'endommager un mur »*, se désole-t-elle. Certains jours, elle, dont l'arrière-grand-père fut surveillant sur ce site, s'offusque en silence des touristes qui visitent les geôles en maillot de bain. Puis elle passe à autre chose : elle a, plaisante-t-elle, *« soixante ans de travaux devant elle »*.

Des séries de cellules, de deux mètres sur trois, avec murs hauts et plafonds à grillages, s'étendent de part et d'autre d'un long couloir à ciel ouvert

Une fois retourné sur la terre ferme, et deux heures de route plus tard, on découvre Saint-Laurent-du-Maroni, ville construite par et pour les bagnards, érigée en « commune pénitentiaire » en 1880. Au XXe siècle, la ville comptait 5 000 habitants, dont 2 000 en cours de peine, et à peu près autant de libres, si tant est que ce mot signifiait quelque chose. Le fleuve immense et marron apportait tout ce qui compte d'orpailleurs – c'est encore le cas aujourd'hui. La ville, qui a de beaux restes, est un modèle d'urbanisme colonial, avec des bâtiments officiels, des rues larges, des maisons créoles et son Trésor public. Le camp de la Transportation est son point névralgique. C'est par là que passaient tous les bagnards, arrivés de Rochefort ou de Saint-Martin-de-Ré, après trois semaines de voyage. Possédant des bâtiments collectifs (les cases, pour une centaine de bagnards), ou des cellules individuelles dans un quartier disciplinaire, c'est lui qui fut reconstitué, à Haïti, pour les besoins du film *Papillon*, avec Steve McQueen et Dustin Hoffman. À la fin du bagne, en 1953, le camp faillit disparaître, tant cette tranche de vie voulait être oubliée de tous. *« Mon arrière-grand-père y était commandant, on n'en parlait jamais dans la famille »*, témoigne Barbara Bartebin, chargée de la culture et du patrimoine à la ville. On doit le salut du site à Léon Bertrand, ancien maire, qui décida de raconter la mémoire des bagnards, même si elle était perçue comme déshonorante. *« Son grand-père en était un, ce qui lui a donné une sensibilité à ce passé, qu'il assume »*, explique David Jurie, actuel directeur des services de la ville.

Dans un premier temps, l'armée défricha le camp, et les squatteurs furent relogés. Puis, la mairie imagina un projet culturel pour redonner vie à ces lieux maudits. *« Il a été décidé de réhabiliter une partie et de laisser le quartier disciplinaire en l'état, en entretenant simplement les ruines »*, explique Pierre Bortolussi. Pas question de faire « disparaître » sous la mousse le célèbre graffiti de « Papillon » (cellule 47), même si l'historien Michel Pierre *(lire ci-dessous)* le soupçonne d'être apocryphe : il attire les visiteurs en masse.

Entre renouveau et maintien, la proposition s'est avérée formidable. Dans une case, des vidéos d'habitants de Saint-Laurent racontent leur rapport au bagne. Dans trois autres, se trouvent la bibliothèque municipale, une microfolie, et des espaces muséaux, présentant de nombreuses archives et photos, s'appuyant sur la masse de souvenirs écrits par des anciens. Peu d'objets subsistent, en dehors de la « camelote » – objets réalisés par les bagnards – ou de la guillotine, conservée dans une caisse en pièces détachées. Ici aussi, SMBR restaure les murs, avec l'aide du service patrimoine de la ville – soit 8 personnes. La création de cette task force municipale, il y a deux ans, est en elle-même tout un symbole. Elle accompagne le projet municipal d'une inscription au patrimoine de l'Unesco, au titre de « commune pénitentiaire ». La route est encore longue, mais son succès montrerait que l'on a toujours raison de faire face à un passé, même de souffrance. ■

PATRIMOINES À RESTAURER

La Guyane recèle des bâtiments dits coloniaux, liés en grande partie à l'histoire du bagne, et des maisons créoles aussi élégantes que typiques. Nombre d'entre eux réclameraient des travaux.
À Cayenne, le centre-ville et la place des Palmistes sont un manifeste du style colonial. Avec sa grande façade à colonnes, sa loggia et son jardin intérieur, l'ancien hôtel des Gouverneurs, aujourd'hui la Préfecture, en est l'exemple phare. Classé, l'hôtel est en cours de restauration, grâce au plan France relance. Il n'en va pas de même pour l'ancien hôpital XIXe Jean-Martial, à l'abandon, alors qu'un panneau annonce sa transformation en centre culturel. Côté maisons créoles, l'entretien semble sans fin. *« Elles sont en bois, donc fragiles, et nous essayons d'intervenir, avec la ville, en amont du péril »*, explique Denis Magnol, conservateur régional des Monuments historiques qui en recense 80, d'intérêt patrimonial, à Cayenne.

100 000

hommes et femmes

ont été envoyés dans les bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie, entre 1852 et 1938. Les derniers bagnards ont quitté les lieux en 1953, après la fin de leur peine.

À CETTE POLITIQUE »

cela débarrasse le sol de vagabonds, d'incendiaires, de voleurs ou d'assassins. Rappelons qu'il y a à l'époque des colonies pénitentiaires pour mineurs en France ! Un signe qui ne trompe pas : le Front populaire préfère utiliser un décret-loi pour mettre fin à la transportation des forçats en juin 1938, ce qui lui évite d'affronter un débat parlementaire. Albert Londres, dont on dit à tort que le reportage en Guyane en 1923 a amené à la fin du bagne, suggère des améliorations de leur condition, mais ne préconise pas la fin de l'institution. Le journaliste, trop oublié aujourd'hui, qui a véritablement joué un rôle est Alexis Danan.

Le bagne faisait-il ses preuves ?

Au début des années 1860, on se rend compte que le système ne fonctionne pas, du fait d'une organisation défaillante, du climat et de conditions de vie et de travail entraînant trop de morts. Décision est alors prise de ne plus envoyer de condamnés en Guyane, et de les diriger vers la Nouvelle-Calédonie, territoire que l'on espère mettre en valeur. Vingt ans plus tard, en 1885, la IIIe République, soucieuse de montrer qu'elle peut faire aussi bien que les régimes précédents en termes de loi et d'ordre, rouvre le chemin de la Guyane. Cette fin du XIXe siècle est la période la plus dure du bagne. Il faudra attendre juin 1938 pour que l'on mette fin à l'envoi de transportés en Guyane, sans que le rapatriement des condamnés en cours de peine soit envisagé (il s'organisera entre 1946 et 1953). Demeure sur place une petite minorité, souvent au ban de la société et dont les membres sont traités de « Vieux-Blancs » ou de « popotes » par les Guyanais. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR C. B.